

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2024

Date de convocation : 25 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 avril à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Étaient présents : BECO Antoine, BASSET Jacqui, CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, LESGOURGUES Stéphane MARTIGNAC Julien, MAZEYRAT Jean-Philippe, TERRAT Thierry

Étaient absents représentés : JUILLET Janie (procuration à HATOT Anne-Marie), MAURY Christine (procuration à BECO Antoine)

Étaient absents : GINESTET Pierre, PIGANIOL Lucie

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire. Monsieur Jacqui BASSET est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2024.

ORDRE DU JOUR

- Adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion du Lot
- Transfert de la compétence police de la Publicité à CAUVALDOR
- Acquisition de terrain jouxtant le futur cimetière
- Informations et questions diverses

Ajout d'1 point à l'ordre du jour : demande de subventions des associations- Accord à l'unanimité.

Adhésion au service santé-prévention du Centre de gestion du Lot

DE-2024-25

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Il rappelle à l'assemblée que les agents n'ont pas eu de visite médicale du travail depuis plusieurs années, depuis le départ en retraite du médecin du CDG.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

Article 1 : d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.

Article 2 : de voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Transfert de la compétence Police de la publicité à CAUVALDOR DE-2024-26

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la communauté de Communes Cauvaldor concernant la police de la publicité.

En effet, l'article 17 de la loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Jusqu'au 31 décembre 2023, les compétences en matière de police de la publicité, des enseignes étaient exercées sur le territoire par le Préfet, via la DDT, car aucune des communes de Cauvaldor n'est dotée d'un Règlement Local de Publicité (RLP).

La loi Climat et Résilience prévoit un transfert des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président de l'EPCI selon les modalités fixées par l'article L5211-9-2 du CGC, à savoir :

- Lorsque l'EPCI est compétent en matière de PLU ou de RLP
- S'il s'agit d'une commune de – 3500 hbts membre d'un EPCI à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de PLU ou de RLP.

La commune doit donc se prononcer quant au transfert de la compétence de la police de la publicité.

Dans l'attente de la prise de compétence par CAUVALDOR, la compétence reste exercée par le maire du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

- D'autoriser le transfert de la compétence Police de la publicité à Cauvaldor .

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Acquisition de terrain jouxtant le futur cimetière

DE-2024-27

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la famille Thomas est propriétaire d'une bande de terrain formant une enclave dans le projet du futur cimetière, parcelle D 360.

L'acquisition d'une partie de ce terrain permettrait de supprimer l'enclave actuelle et d'obtenir une enceinte plus rectiligne.

Monsieur le Maire pense qu'il serait dans l'intérêt de la commune d'acquérir cette parcelle et demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- souhaite procéder au bornage partiel de la parcelle D 360, au lieu- dit « Camp Grand » et appartenant aux conjoints « THOMAS », selon le plan ci annexé, et d'une surface approximative de 530 m²,
- Propose l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1200 € et accepte de payer les autres frais liés aux actes nécessaires,
- charge Monsieur le Maire de la gestion de l'acquisition de cette parcelle, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vote des subventions aux associations – Budget 2024

DE-2024-28

Monsieur le Maire présente 2 demandes de subventions reçues ces derniers jours, la première émanant de la société de chasse et la seconde de l'Association William S. Merwin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Associations	Montant en €
Société de chasse de Loubressac	200
Association sur les Pas de William S. Merwin	400
TOTAL	600 €

- Fixe les subventions aux associations pour l'année 2024 de la Commune comme suit, et indique que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget primitif de la commune 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Anne-Marie HATOT est désignée « référent Ambroisie », afin de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et coordonner la lutte avec les différents acteurs locaux, pour sensibiliser la population à la mise en place de mesures de prévention et de lutte contre cette plante très allergène, invasive et très concurrentielle des cultures.
- Le PLUI-H a été arrêté par CAUVALDOR le 22 avril. Les communes devront délibérer sous 3 mois pour émettre un avis sur le projet.
- Un parachutage fictif aura lieu le 13 juillet afin de commémorer le 80° anniversaire du parachutage du 14 juillet 1944 pendant lequel 77 avions avaient largué des containers américains destinés aux résistants. 2 avions procéderont au parachutage d'hommes et de matériel fictif, dans le secteur de Pomier. Plusieurs milliers de personnes sont attendues pour cet événement. Toutes les personnes volontaires sont les bienvenues pour aider à l'organisation- Contacter la mairie au 05 65 38 18 30
- Elections européennes le Dimanche 9 juin
- 2 juin : parade vénitienne – 10h déambulation libre- 15 h parade en musique et présentation sur podium

Séance levée à 22h00.


Le Maire, Antoine BECO



Le Secrétaire de séance, Jacqui BASSET

Procès verbal approuvé le : 29/05/2024

